



**AVIS AUX ACTIONNAIRES
FUSIONS**

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS ABSORBE ET ABSORBANT

<i>BNP Paribas L1 Compartiments absorbés</i>	<i>PARVEST(1) Compartiments absorbants</i>	<i>Date effective de la Fusion*</i>	<i>Date du dernier ordre*</i>	<i>Jour d'évaluation du rapport d'échange*</i>	<i>Jour de calcul du rapport d'échange*</i>	<i>Jour d'évaluation de la première VNI*</i>	<i>Jour de calcul de la première VNI*</i>
Equity Euro	Equity Best Selection Euro renommé le 30 août 2019 Euro Equity	13 sept. 2019	6 sept. 2019	12 sept. 2019	13 sept. 2019	13 sept. 2019	16 sept. 2019
Convertible Bond Best Selection Europe	Convertible Bond World renommé le 30 août 2019 Global Convertible	11 oct. 2019	4 oct. 2019	10 oct. 2019	11 oct. 2019	11 oct. 2019	14 oct. 2019
Bond Euro High Yield (Nourricier)	Bond Euro High Yield (Maître) renommé le 30 août 2019 Euro High Yield Bond	18 oct. 2019	10 oct. 2019	17 oct. 2019	18 oct. 2019	18 oct. 2019	21 oct. 2019
Bond World Emerging Local (Nourricier)	Bond World Emerging Local (Maître) renommé le 30 août 2019 Local Emerging Bond						
Convertible Bond World (Nourricier)	Convertible Bond World (Maître) renommé le 30 août 2019 Global Convertible						
Equity World Emerging (Nourricier)	Equity World Emerging (Maître) renommé le 30 août 2019 Emerging Equity						
Equity World Quality Focus (Nourricier)	Equity Best Selection World (Maître) renommé le 30 août 2019 Global Equity						
SMaRT Food (Nourricier)	SMaRT Food (Maître)						
Equity Europe	Equity Best Selection Europe renommé le 30 août 2019 Europe Equity	15 nov. 2019	08 nov. 2019	14 nov. 2019	15 nov. 2019	15 nov. 2019	18 nov. 2019

* **Dates :**

- Date effective de la Fusion – Date à laquelle la fusion est effective et définitive.
- Date du dernier ordre – Dernière date à laquelle les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont acceptés jusqu'à l'heure limite du Compartiment absorbé.
Les ordres reçus sur le compartiment absorbé après cette date seront refusés.
Les actionnaires des Compartiments absorbant et absorbé n'approuvant pas la Fusion peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'à cette date (voir point 7).
- Jour d'évaluation du rapport d'échange – Jour d'évaluation des actifs sous-jacents pour le calcul du rapport d'échange.
- Jour de calcul du rapport d'échange – Date à laquelle le rapport d'échange de la fusion est calculé.

- Jour d'évaluation de la première VNI – Jour d'évaluation des actifs sous-jacents pour le calcul de la première VNI post-fusion.
- Jour de calcul de la première VNI – Date à laquelle la première VNI post-fusion (après la fusion des portefeuilles) est calculée.

Luxembourg, le 28 juin 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous informons par les présentes de la décision des Conseils d'administration de PARVEST (la **Société**) de **fusionner**, sur la base de l'Article 32 des Statuts de la Société, les classes d'actions suivantes (la **Fusion**) :

Compartiments absorbés BNP Paribas L1				Compartiments absorbants PARVEST⁽¹⁾			
Code ISIN	Compartiment	Classe	Devise	Compartiment	Classe	Devise	Code ISIN
LU0087045034	Equity Euro	Classic-CAP	EUR	Equity Best Selection Euro renommé le 30 août 2019 Euro Equity	Classic-CAP	EUR	LU0823401574
LU0087045117		Classic-DIS	EUR		Classic-DIS	EUR	LU0823401731
LU0158087725		N-CAP	EUR		N-CAP	EUR	LU0823401905
LU0531757754		Privilege-CAP	EUR		Privilege-CAP	EUR	LU0823402036
LU0158091164		I-CAP	EUR		I-CAP	EUR	LU0823401814
LU0531757838		X-CAP	EUR		X-CAP	EUR	LU0823402200
LU0907251226	Bond Euro High Yield	Classic-CAP	EUR	Bond Euro High Yield renommé le 30 août 2019 Euro High Yield Bond	Classic-CAP	EUR	LU0823380802
LU0161743942		Classic-DIS	EUR		Classic-DIS	EUR	LU0823380984
LU0907251499	Bond World Emerging Local	Classic-CAP	USD	Bond World Emerging Local renommé le 30 août 2019 Local Emerging Bond	Classic-CAP	USD	LU0823386163
LU0251280102		Classic-DIS	USD		Classic-DIS	USD	LU0823386320
LU1151726038**		N-CAP	USD		N-CAP	USD	LU0823387054
LU0377063960	Convertible Bond Best Selection Europe	Classic-CAP	EUR	Convertible Bond World renommé le 30 août 2019 Global Convertible	Classic RH EUR-CAP	EUR	LU0823394852
LU0377064265**		Classic-DIS	EUR		Classic RH EUR-DIS	EUR	LU0823394936
LU0377066633		N-CAP	EUR		N RH EUR-CAP	EUR	LU1956131178***
LU0531552510		Privilege-CAP	EUR		Privilege RH EUR-CAP	EUR	LU0823395669
LU0377065825		I-CAP	EUR		I RH EUR-CAP	EUR	LU0823395230
LU0907251572	Convertible Bond World	Classic-CAP	EUR	Convertible Bond World renommé le 30 août 2019 Global Convertible	Classic RH EUR-CAP	EUR	LU0823394852
LU0194604798		Classic-DIS	EUR		Classic RH EUR-DIS	EUR	LU0823394936
LU0907251655	Equity World Emerging	Classic-CAP	USD	Equity World Emerging renommé le 30 août 2019 Emerging Equity	Classic-CAP	USD	LU0823413587
LU0081706904		Classic-DIS	USD		Classic-DIS	USD	LU0823413660
LU1151727788**		N-CAP	USD		N-CAP	USD	LU0823413827
LU1056591487	Equity World Quality Focus	Classic-CAP	EUR	Equity Best Selection World renommé le 30 août 2019 Global Equity	Classic-CAP Valorisée en EUR	USD	LU0956005226
LU1056591487		Classic-CAP Valorisée en USD	EUR		Classic-CAP	USD	LU0956005226
LU1056591487		Classic-CAP Valorisée en NOK	EUR		Classic-CAP Valorisée en NOK	USD	LU0956005226
LU1056591560		Classic-DIS	EUR		Classic-DIS Valorisée en EUR	USD	LU0956005499
LU1056591727		N-CAP	EUR		N-CAP Valorisée en EUR	USD	LU0956005572
LU1056591990		Privilege-CAP	EUR		Privilege-CAP Valorisée en EUR	USD	LU0950374610
LU1056592378		I-CAP	EUR		I-CAP Valorisée en EUR	USD	LU0956005655
LU1151729644	SMaRT Food	Classic-CAP	EUR	SMaRT Food	Classic-CAP	EUR	LU1165137149
LU1151729727		Classic-DIS	EUR		Classic-DIS	EUR	LU1165137222

Compartiments absorbés BNP Paribas L1				Compartiments absorbants PARVEST⁽¹⁾			
Code ISIN	Compartiment	Classe	Devise	Compartiment	Classe	Devise	Code ISIN
LU0010012721	Equity Europe	Classic-CAP	EUR	Equity Best Selection Europe renommé le 30 août 2019 Europe Equity	Classic-CAP	EUR	LU0823399810
LU0176506888		Classic-DIS	EUR		Classic-DIS	EUR	LU0823400097
LU0531757911		Classic USD-CAP	USD		Classic USD-CAP	USD	LU0823399737***
LU0158838473		N-CAP	EUR		N-CAP	EUR	LU0823400501
LU0531758133		Privilege-CAP	EUR		Privilege-CAP	EUR	LU0823400766
LU0757558563**		Privilege-DIS	EUR		Privilege-DIS	EUR	LU0823400840
LU0158838390		I-CAP	EUR		I-CAP	EUR	LU0823400337
LU0531758216		X-CAP	EUR		X-CAP	EUR	LU0823401061

** Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbés ne sont pas enregistrées en France

*** Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbants qui ne sont pas encore enregistrées en France seront proposées au public en France au moment de la fusion

1) Contexte et motivation de la Fusion

- Afin de disposer d'une offre de fonds cohérente et homogène, et compte tenu de la transformation de l'ensemble du fonds à compartiments multiples PARVEST vers les critères ESG, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg décide de rationaliser sa gamme de fonds en éliminant les doublons de compartiments et/ou compartiments trop petits et/ou compartiments peu performants et/ou compartiments non conformes aux critères ESG et autres OPCVM.

En outre, les compartiments BNP Paribas L1 Merging Feeder ne sont plus considérés comme des stratégies pertinentes pour les clients privés. Dans ce contexte, il est dans votre intérêt de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans les compartiments absorbants.

La justification détaillée par Compartiment est décrite ci-dessous au point 5).

2) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbés

Veuillez noter que la Fusion aura les **impacts** suivants :

- Les actionnaires des Compartiments absorbés qui ne font pas usage de leur droit de faire procéder au rachat de leurs actions, tel qu'exposé au point 7) ci-dessous, deviendront des actionnaires des Compartiments absorbants.
- Pour un Régime maître-nourricier : L'investissement direct dans les Compartiments absorbants avec une heure limite de J au lieu de J-1 dans les Compartiments absorbés permettra de bénéficier d'un délai de commercialisation plus court.
- Les **Compartiments absorbés seront dissous** sans liquidation par le transfert de l'ensemble de leurs actifs et passifs dans les Compartiments absorbants.

Les **Compartiments absorbés cesseront d'exister** à la date d'entrée en vigueur de la fusion.

- Les actifs du Compartiment absorbé qui ne sont pas conformes aux restrictions légales d'investissement et à la politique d'investissement du Compartiment absorbant seront vendus avant la Fusion (en principe cinq jours ouvrables avant la Fusion). Ce rééquilibrage interviendra plusieurs jours avant la Fusion en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des actionnaires. Les frais de transaction liés au rééquilibrage seront à la charge de la Société de gestion.
- Comme lors de toute fusion, l'opération peut comporter un risque de dilution de la performance pour les Actionnaires absorbés, en raison, notamment, des différences concernant les actifs ciblés (comme expliqué au point 6 ci-dessous) et du rééquilibrage du portefeuille (tel qu'exposé ci-dessus).

3) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbants

Veuillez noter les points suivants :

- La fusion n'aura pas d'impact pour les actionnaires des Compartiments absorbants.

4) Organisation de l'échange d'actions

- En tant qu'actionnaire des **Compartiments absorbés**, vous recevrez **un nombre de nouvelles actions** dans le Compartiment absorbant calculé en multipliant le nombre d'actions que vous détenez dans les Compartiments absorbés par le **rapport d'échange**.
- Les **rapports d'échange** seront calculés en divisant la valeur nette d'inventaire (VNI) par action des Classes absorbées par la VNI par action des Classes absorbantes correspondantes sur la base de l'évaluation des actifs sous-jacents.

Lorsqu'une classe d'actions du Compartiment absorbant n'est pas active à la date des rapports de calcul, le rapport de fusion sera calculé en utilisant une valeur à 100,00 dans la Devise d'évaluation.

Les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et, le cas échéant, des passifs à la date du calcul du rapport d'échange seront les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VNI, tels que décrits dans le chapitre « Valeur nette d'inventaire » du Livre I du prospectus des Sociétés.

- **Les actionnaires inscrits au registre** recevront des actions nominatives.
Les actionnaires titulaires d'actions au porteur recevront des actions au porteur.
- Aucun montant en espèces ne sera versé au titre de la fraction de l'Action absorbante attribuée au-delà de la troisième décimale.

5) *Différences importantes entre les Compartiments absorbé et absorbant*

Les différences entre les Compartiments absorbé et absorbant sont les suivantes :

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity Euro » Compartiment absorbé	« PARVEST Equity Best Selection Euro » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Euro Equity » Compartiment absorbant
Objectif d'investissement	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions de la Zone euro.
Politique d'investissement	<p>Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions libellés ou négociés en euros émis par des entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent qui ont leur siège social dans l'un des pays membres de la zone euro, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.</p> <p>La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs. Jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.</p>	<p>Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou titres assimilables à des actions libellés ou négociés en euros émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège social dans l'un des États membres de la zone euro et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou par le potentiel de croissance de leurs bénéficiaires.</p> <p>La part restante, à savoir 25 % maximum de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs. Jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.</p> <p>Après couverture, l'exposition du compartiment à des devises autres que l'EUR ne dépassera pas 5 %.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.</p>
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.	
Profil type de l'investisseur	<p>Ce compartiment convient aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en actions ; • sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • peuvent tolérer la volatilité. 	
Principales différences : • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique	<p>- Bien que l'univers géographique, le processus d'investissement et la stratégie d'investissement soient les mêmes pour les deux compartiments, le Compartiment absorbant investit dans des sociétés caractérisées par la qualité de leur structure financière et/ou le potentiel de croissance de leurs bénéficiaires.</p> <p>- En conséquence de ce qui précède, le choix du compartiment BNP Paribas Funds Euro Equity comme Compartiment absorbant est lié i) aux similitudes entre les deux compartiments, ii) au fait que les actifs du Compartiment absorbé ont atteint des niveaux qui ne permettent plus une gestion efficace dans le meilleur intérêt des Actionnaires absorbés et iii) à la prévision potentielle de performances au profit des Actionnaires absorbés (compte tenu du fait que cette prévision n'est pas garantie).</p>	
OCR : • « Classic » • « N » • « Privilege » • « I » • « X »	<p>à la date du présent document</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,94 % • 2,69 % • 1,09 % • 0,76 % (y compris commission de gestion de 0,55 %) • 0,24 % (y compris autres commissions de 0,25 %) 	<p>à la date du présent document</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,97 % • 2,72 % • 1,08 % • 0,96 % (y compris commission de gestion de 0,75 %) • 0,36 % (y compris autres commissions de 0,35 %)

Le Processus de gestion des risques (approche par les engagements), le SRRI (6), les Risques de marché spécifiques, la Devise comptable, le cycle de VNI et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Convertible Bond Best Selection Europe » Compartiment absorbé	« PARVEST Convertible Bond World » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Global Convertible » Compartiment absorbant
Objectif d'investissement	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations convertibles de n'importe quel pays.
Politique d'investissement	<p>Le compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations convertibles et échangeables ou autres titres assimilés dont les actions sous-jacentes sont émises par des sociétés ayant une structure financière solide et/ou un potentiel pour une croissance des bénéficiaires, qui ont leur siège social ou exercent une part importante de leur activité économique en Europe.</p> <p>Le gestionnaire cherchera à atteindre un équilibre entre le caractère de dette des obligations convertibles et leur dépendance à leurs actions sous-jacentes. À cet égard, le compartiment profitera des rendements des actions et sera également sensible à la performance des actions sous-jacentes.</p> <p>Le gestionnaire se focalisera sur des stratégies d'obligations convertibles consistant à investir dans des titres obligataires convertibles ou à s'exposer à de tels titres en investissant dans des titres à revenu fixe.</p> <p>Au moins 2/3 des actifs du compartiment seront libellés en euros.</p> <p>La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.</p>	<p>Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations convertibles ou assimilables dont les actions sous-jacentes sont émises par des sociétés de n'importe quel pays.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherchera à atteindre un équilibre entre le caractère de dette des obligations convertibles et leur dépendance à leurs actions sous-jacentes. À cet égard, le compartiment profitera des rendements des actions et sera également sensible à la performance des actions sous-jacentes.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement se focalisera sur des stratégies d'obligations convertibles, consistant à investir dans des titres obligataires convertibles ou à s'exposer à de tels titres en investissant dans des titres à revenu fixe et des instruments financiers dérivés (tels que des options, CDS, Swaps de paniers d'actions, swaps de variance et de volatilité, TRS* et/ou CFD).</p> <p>La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.</p> <p>Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 25 %.</p> <p>L'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 30 % de ses actifs.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.</p>
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Les Instruments financiers dérivés fondamentaux et les CFD peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et de couverture, tel que décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.	<p>Des instruments financiers dérivés fondamentaux, des CDS, des swaps sur panier d'actions, des swaps de variance et de volatilité, des CFD et des TRS* peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et de couverture, tel que décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.</p> <p>* Un des indices de la stratégie pouvant permettre de créer une exposition à l'univers du compartiment est le UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (USD) Index. L'univers d'investissement dudit indice se compose d'obligations convertibles. Le rééquilibrage (mensuel) de l'indice n'induit aucun coût pour le compartiment. Vous pouvez consulter des informations supplémentaires sur l'indice sur le site Internet https://financial.thomsonreuters.com/en/products/data-analytics/market-data/indices/convertible-bond-indices.html.</p>
Processus de gestion des risques	Approche VaR : Relative Portefeuille de référence : Thomson Reuters Europe Convertible Bond (EUR) Lever attendu : 2,20	Approche VaR : Relative Portefeuille de référence : UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (USD) Lever attendu : 1,50

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Convertible Bond Best Selection Europe » Compartiment absorbé	« PARVEST Convertible Bond World » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Global Convertible » Compartiment absorbant
Profil de risque	Risques de marché spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Risque de contrepartie • Risque lié aux instruments dérivés 	Risques de marché spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Risque de contrepartie • Risque lié aux instruments dérivés • Risque opérationnel et risque de conservation • Risque lié aux marchés émergents • Risques liés aux investissements dans certains pays Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale <ul style="list-style-type: none"> • Risque lié aux changements affectant le régime fiscal en RPC • Risques liés aux investissements RQFII
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ; • cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions. 	
Devise comptable	EUR	USD
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment absorbé investit dans des obligations convertibles européennes. Les sociétés émettrices sont sélectionnées en fonction de la solidité de leur structure financière et/ou du potentiel de croissance de leurs bénéficiaires en Europe. Les investissements du Compartiment absorbant sont plus diversifiés à l'échelle mondiale : Les obligations convertibles européennes ne représentent qu'environ 30 % de ses actifs. - Les Devises comptables sont différentes, mais le risque de change entre l'EUR et l'USD est couvert dans les Classes absorbantes. - En conséquence de ce qui précède, le choix du compartiment BNP Paribas Funds Global Convertible comme Compartiment absorbant est lié i) à l'univers géographique plus étendu et aux opportunités qu'offre un processus d'investissement mondial, ii) au fait que les actifs du Compartiment absorbé ont atteint des niveaux qui ne permettent plus une gestion efficace dans le meilleur intérêt des Actionnaires absorbés et iii) à la prévision potentielle de performances au profit des Actionnaires absorbés (compte tenu du fait que cette prévision n'est pas garantie). 	
OCR : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » • « N » • « Privilège » • « I » 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,64 % • 2,24 % • 0,99 % • 0,81 % 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,62 % • 2,22 %*** • 0,98 % • 0,81 %

***Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbants qui ne sont pas encore enregistrées en France seront proposées au public en France au moment de la fusion

Le Jour d'évaluation, le SRRI (4) et le cycle de VNI sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Bond Euro High Yield » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Bond Euro High Yield » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Euro High Yield Bond » Compartiment maître absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « BNP Paribas Funds Euro High Yield Bond ».	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des Obligations à haut rendement libellées en euro.
Politique d'investissement	Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Maître. La part restante se compose de liquidités à titre accessoire. À la date du présent document, 100 % des actifs du Nourricier sont investis dans le Maître.	<p>Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations ou autres titres assimilés libellés en devises européennes notés en deçà de Baa3 par Moody's ou BBB- par S&P et émis par des sociétés.</p> <p>La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.</p> <p>Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le Gestionnaire d'investissement ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.</p> <p>Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'euro n'excédera pas 5 %.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.</p>

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Bond Euro High Yield » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Bond Euro High Yield » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Euro High Yield Bond » Compartiment maître absorbant
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment ne recourt pas à des instruments dérivés.	Les instruments dérivés financiers fondamentaux, les CDS et les TRS* peuvent être utilisés, tel que décrit dans l'Annexe 2 du Livre I. Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées. * Des TRS pourraient permettre de créer une exposition à l'univers de placement de référence du compartiment, soit par exemple l'indice ICE BofAML BB-B European Currency Non-Financial High Yield Constrained. Cette option peut être utilisée à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille, avec l'objectif de gérer efficacement les flux de trésorerie et d'assurer une meilleure couverture des marchés. L'univers d'investissement dudit indice se compose d'obligations de marchés émergents. Le rebalancement de l'indice (qui a lieu le dernier jour ouvrable US du mois) n'induit aucun coût pour le compartiment. Vous pouvez consulter des informations supplémentaires sur l'indice sur le site Internet https://indices.theice.com/home .
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ; • peuvent accepter des risques de marché faibles et moyens. 	
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment nourricier absorbé investit ses actifs dans le Compartiment maître absorbant. Le Compartiment absorbant investit directement ses actifs en obligations à haut rendement libellées en devises européennes. - En conséquence de ce qui précède, il est dans l'intérêt des Actionnaires absorbés de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans le Compartiment absorbant. Cette fusion aura pour effet de simplifier la structure en éliminant le dédoublement des véhicules d'investissement et d'améliorer la fonction de meilleure exécution. 	
OCR : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,54 % 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,56 %
Cycle de VNI <ul style="list-style-type: none"> • Centralisation • Date de la transaction • Date de calcul et de publication de la VNI • Date de règlement 	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J-1 J J+1 Maximum J+3	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J J J+1 Maximum J+3

Le Processus de gestion des risques (méthode de la VaR relative, portefeuille de référence et effet de levier attendu), le SRRI (3), les Risques de marché spécifiques, la Devise comptable et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Bond World Emerging Local » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Bond World Emerging Local » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Local Emerging Bond » Compartiment maître absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « BNP Paribas Funds Euro High Yield Bond ».	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des obligations émergentes locales
Politique d'investissement	Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Maître. La part restante se compose de liquidités à titre accessoire. À la date du présent document, 100 % des actifs du Nourricier sont investis dans le Maître.	Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations, titres de créance ou autres titres assimilés émis par des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994, plus la Turquie et la Grèce) ou par des sociétés qui ont leur siège social ou exercent la plus grande part de leur activité économique dans ces pays, et essaiera de profiter des fluctuations de devise de ces pays. La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Bond World Emerging Local » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Bond World Emerging Local » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Local Emerging Bond » Compartiment maître absorbant
Politique d'investissement		<p>En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'investissement du compartiment dans des titres de créance négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois n'excèdera pas 25 % de ses actifs.</p> <p>À des fins de réduction du risque, la Société et le Gestionnaire d'investissement adopteront une stratégie de diversification pour ce compartiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * En termes de région géographique, les investissements seront limités à 25 % des actifs par pays, avec un maximum général de : <ul style="list-style-type: none"> - 100 % en titres libellés en devises locales ; - 70 % en titres libellés en devises fortes ; * Pour réduire le risque de taux d'intérêt, le compartiment peut vendre des contrats à terme sur des titres de créance, notamment les titres de créance du Trésor américain, en particulier pour couvrir son exposition aux titres de créance libellés en USD des pays émergents, à taux fixe. <p>Néanmoins, ces transactions conclues à des fins de couverture ne résulteront pas en une réduction ou une augmentation des limites d'investissement calculées pour le compartiment.</p> <p>Le risque d'une transaction de ce type correspond à l'inverse de l'écart de prix entre les titres de créance du Trésor américain et les dettes libellées en USD d'un « pays émergent » (augmentation du « spread pays »).</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.</p>
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment ne recourt pas à des instruments dérivés.	<p>Des instruments financiers dérivés principaux, des CDS, des TRS* et des swaps de volatilité peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et de couverture, tel que décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.</p> <p>Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des TRS pourraient permettre de créer une exposition à l'univers de placement de référence du compartiment, soit par exemple l'indice JP Morgan GBI-EM Global Diversified. Cette option peut être utilisée à des fins d'investissement ou de gestion efficace du portefeuille, avec l'objectif de gérer efficacement les flux de trésorerie et d'assurer une meilleure couverture des marchés. L'univers d'investissement dudit indice se compose d'obligations de marchés émergents. Le rebalancement de l'indice (qui a lieu le dernier jour ouvrable US du mois) n'induit aucun coût pour le compartiment. Pour en savoir davantage sur l'indice, écrire à l'adresse index.research@jpmorgan.com
Profil type de l'investisseur	<p>Ce compartiment convient aux investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ; • peuvent accepter des risques de marché faibles et moyens. 	
Principales différences : • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique	<ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment nourricier absorbé investit ses actifs dans le Compartiment maître absorbant. Le Compartiment absorbant investit directement ses actifs en obligations émises par des pays émergents, par des sociétés de ces pays ou par des sociétés qui y exercent leurs activités. - En conséquence de ce qui précède, il est dans l'intérêt des Actionnaires absorbés de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans le Compartiment absorbant. Cette fusion aura pour effet de simplifier la structure en éliminant le dédoublement des véhicules d'investissement et d'améliorer la fonction de meilleure exécution. 	

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Bond World Emerging Local » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Bond World Emerging Local » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Local Emerging Bond » Compartiment maître absorbant
OCR : • « Classic » • « N »	à la date du présent document • 1,75 % • 2,24 %**	à la date du présent document • 1,77 % • 2,27 %
Cycle de VNI • Centralisation • Date de la transaction • Date de calcul et de publication de la VNI • Date de règlement	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J-1 J J+1 Maximum J+3	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J J J+1 Maximum J+3

** Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbés ne sont pas enregistrées en France

Le Processus de gestion des risques (approche par les engagements), le SRRI (4), les Risques de marché spécifiques, la Devise comptable et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Convertible Bond World » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Convertible Bond World » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Global Convertible » Compartiment maître absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « BNP Paribas Funds Global Convertible » avec une couverture du risque de change entre l'USD et l'EUR.	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations convertibles de n'importe quel pays.
Politique d'investissement	Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Maître. La part restante se compose de liquidités à titre accessoire. À la date du présent document, 100 % des actifs du Nourricier sont investis dans le Maître, à l'exception des investissements nécessaires pour couvrir le risque de change entre l'EUR (devises du Nourricier) et l'USD (devise du Maître).	Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations convertibles ou assimilables dont les actions sous-jacentes sont émises par des sociétés du monde entier. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à atteindre un équilibre entre le caractère de dette des obligations convertibles et leur dépendance à leurs actions sous-jacentes. À cet égard, le compartiment profitera des rendements des actions et sera également sensible à la performance des actions sous-jacentes. Le Gestionnaire d'investissement se focalisera sur des stratégies d'obligations convertibles, consistant à investir dans des titres obligataires convertibles ou à s'exposer à de tels titres en investissant dans des titres à revenu fixe et des instruments financiers dérivés (tels que des options, CDS, Swaps de paniers d'actions, swaps de variance et de volatilité, TRS* et/ou CFD). La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC. Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 25 %. L'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 30 % de ses actifs. Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment recourt à des contrats à terme afin de couvrir le risque de change entre l'EUR (sa devise comptable) et l'USD (la devise comptable de son Maître).	Des instruments financiers dérivés fondamentaux, des CDS, des swaps sur panier d'actions, des swaps de variance et de volatilité, des CFD et des TRS* peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et de couverture, tel que décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I. * Un des indices de la stratégie pouvant permettre de créer une exposition à l'univers du compartiment est le UBS Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (USD) Index. L'univers d'investissement dudit indice se compose d'obligations convertibles. Le rééquilibrage (mensuel) de l'indice n'induit aucun coût pour le compartiment. Vous pouvez consulter des informations supplémentaires sur l'indice sur le site Internet https://financial.thomsonreuters.com/en/products/data-analytics/market-data/indices/convertible-bond-indices.html .

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Convertible Bond World » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Convertible Bond World » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Global Convertible » Compartiment maître absorbant
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ; • cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions. 	
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment nourricier absorbé investit ses actifs dans le Compartiment maître absorbant. Le Compartiment absorbant investit directement ses actifs en obligations convertibles du monde entier. - La couverture du risque de change entre l'EUR et l'USD se fait au niveau du portefeuille pour le Compartiment absorbé et au niveau des Classes absorbantes pour le Compartiment absorbant. - En conséquence de ce qui précède, il est dans l'intérêt des Actionnaires absorbés de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans le Compartiment absorbant. Cette fusion aura pour effet de simplifier la structure en éliminant le dédoublement des véhicules d'investissement et d'améliorer la fonction de meilleure exécution. 	
OCR : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,59 % 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,62 %
Cycle de VNI <ul style="list-style-type: none"> • Centralisation • Date de la transaction • Date de calcul et de publication de la VNI • Date de règlement 	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J-1 J J+1 Maximum J+3	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J J J+1 Maximum J+3

Le Processus de gestion des risques (méthode de la VaR relative, portefeuille de référence et effet de levier attendu), le SRRI (4), les Risques de marché spécifiques et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Emerging » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Equity World Emerging » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Emerging Equity » Compartiment maître absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « BNP Paribas Funds Emerging Equity ».	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des Actions émergentes.
Politique d'investissement	Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Maître. La part restante se compose de liquidités à titre accessoire. À la date du présent document, 100 % des actifs du Nourricier sont investis dans le Maître.	Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émises par des sociétés qui ont leur siège social ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994, plus la Turquie et la Grèce). La part restante, à savoir 25 % maximum de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs. Jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC. En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (à travers des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « Actions A chinoises » par le biais de Stock Connect. Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Emerging » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Equity World Emerging » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Emerging Equity » Compartiment maître absorbant
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment ne recourt pas à des instruments dérivés.	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en actions ; • sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • peuvent tolérer la volatilité. 	
Principales différences : • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique	- Le Compartiment nourricier absorbé investit ses actifs dans le Compartiment maître absorbant. Le Compartiment absorbant investit directement ses actifs en actions de marchés émergents du monde entier. - En conséquence de ce qui précède, il est dans l'intérêt des Actionnaires absorbés de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans le Compartiment absorbant. Cette fusion aura pour effet de simplifier la structure en éliminant le dédoublement des véhicules d'investissement et d'améliorer la fonction de meilleure exécution.	
OCR : • « Classic » • « N »	à la date du présent document • 2,19 % • 2,94 %**	à la date du présent document • 2,22 % • 2,96 %
Cycle de VNI • Centralisation • Date de la transaction • Date de calcul et de publication de la VNI • Date de règlement	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J-1 J J+1 Maximum J+3	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J J J+1 Maximum J+3

** Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbés ne sont pas enregistrées en France

Le Processus de gestion des risques (approche par les engagements), le SRRI (6), les Risques de marché spécifiques, la Devise comptable et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Quality Focus » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Equity Best Selection World » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Global Equity » Compartiment maître absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « BNP Paribas Funds Global Equity ».	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions mondiales.
Politique d'investissement	Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Maître. La part restante se compose de liquidités à titre accessoire. À la date du présent document, 100 % des actifs du Nourricier sont investis dans le Maître.	Ce compartiment investit à tout moment 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions de sociétés sélectionnées dans le cadre d'un processus d'investissement axé sur les fondamentaux. La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC. En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « Actions A chinoises » par le biais de Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs. Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment ne recourt pas à des instruments dérivés.	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity World Quality Focus » Compartiment nourricier absorbé	« PARVEST Equity Best Selection World » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Global Equity » Compartiment maître absorbant
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en actions ; • sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • peuvent tolérer la volatilité. 	
Devise comptable	EUR	USD
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment nourricier absorbé investit ses actifs dans le Compartiment maître absorbant. Le Compartiment absorbant investit directement ses actifs en actions de marchés émergents du monde entier. - La devise comptable du Compartiment absorbé est l'euro tandis que celle du Compartiment absorbant est le dollar américain. Les Actionnaires absorbés recevront des Actions absorbantes émises en EUR. - En conséquence de ce qui précède, il est dans l'intérêt des Actionnaires absorbés de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans le Compartiment absorbant. Cette fusion aura pour effet de simplifier la structure en éliminant le dédoublement des véhicules d'investissement et d'améliorer la fonction de meilleure exécution. 	
OCR : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » • « N » • « Privilège » • « I » 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,99 % • 2,73 % • 1,24 % • 1,01 % 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,97 % • 2,73 % • 1,08 % • 0,96 %
Cycle de VNI <ul style="list-style-type: none"> • Centralisation • Date de la transaction • Date de calcul et de publication de la VNI • Date de règlement 	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J-1 J J+1 Maximum J+3	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J J J+1 Maximum J+3

Le Processus de gestion des risques (approche par les engagements), le SRRI (6), les Risques de marché spécifiques et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 SMaRT Food » Compartiment nourricier absorbé	« BNP Paribas Funds SMaRT Food » Compartiment maître absorbant
Objectif d'investissement	Investir dans son Compartiment maître « BNP Paribas Funds SMaRT Food ».	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des sociétés de chaîne d'approvisionnement alimentaire durable.
Politique d'investissement	Le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans le Maître. La part restante se compose de liquidités à titre accessoire. À la date du présent document, 100 % des actifs du Nourricier sont investis dans le Maître.	<p>Ce compartiment thématique vise à investir dans des sociétés de la chaîne de valeur alimentaire durable qui apportent des solutions aux défis environnementaux et nutritionnels.</p> <p>Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ou dans des secteurs liés ou connexes, en appliquant des méthodes et des processus durables.</p> <p>La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.</p> <p>En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « Actions A chinoises » par le biais de Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.</p>

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 SMaRT Food » Compartiment nourricier absorbé	« BNP Paribas Funds SMaRT Food » Compartiment maître absorbant
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Le compartiment ne recourt pas à des instruments dérivés.	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en actions ; • sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • peuvent tolérer la volatilité. 	
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Compartiment nourricier absorbé investit ses actifs dans le Compartiment maître absorbant. - Le Compartiment absorbant investit directement ses actifs en actions émises par des sociétés qui exercent leurs activités au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, qui sont sélectionnées sur la base de leurs pratiques en matière de développement durable (responsabilité sociale, responsabilité environnementale et/ou gouvernance d'entreprise), de la qualité de leur structure financière et/ou du potentiel de la croissance de leurs bénéficiaires. - En conséquence de ce qui précède, il est dans l'intérêt des Actionnaires absorbés de continuer de bénéficier de la même stratégie d'investissement en investissant directement dans le Compartiment absorbant. Cette fusion aura pour effet de simplifier la structure en éliminant le dédoublement des véhicules d'investissement et d'améliorer la fonction de meilleure exécution. 	
OCR : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 2,24 % 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 2,22 %
Cycle de VNI <ul style="list-style-type: none"> • Centralisation • Date de la transaction • Date de calcul et de publication de la VNI • Date de règlement 	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J-1 J J+1 Maximum J+3	16 h 00 CET pour les ordres STP / 12 h 00 CET pour les ordres non STP à J J J+1 Maximum J+3

Le Processus de gestion des risques (approche par les engagements), le SRRI (5), les Risques de marché spécifiques, la Devise comptable et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity Europe » Compartiment absorbé	« PARVEST Equity Best Selection Europe » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Europe Equity » Compartiment absorbant
Objectif d'investissement	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions européennes.
Politique d'investissement	Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émises par des sociétés qui ont leur siège social en Europe. La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs. Jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.	Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émises par un nombre limité de sociétés ayant leur siège social dans un pays membre de l'EEE ou au Royaume-Uni, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou par le potentiel de croissance de leurs bénéficiaires. La part restante, à savoir 25 % maximum de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments à caractère monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs. Jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC. Le Gestionnaire d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment.

Caractéristiques	« BNP Paribas L1 Equity Europe » Compartiment absorbé	« PARVEST Equity Best Selection Europe » renommé le 30 août 2019 « BNP Paribas Funds Europe Equity » Compartiment absorbant
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.	
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à diversifier leurs investissements en actions ; • sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • peuvent tolérer la volatilité. 	
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs • Justification spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que l'univers géographique, le processus d'investissement et la stratégie d'investissement soient les mêmes pour les deux compartiments, le Compartiment absorbant investit dans des sociétés caractérisées par la qualité de leur structure financière et/ou le potentiel de croissance de leurs bénéficiaires. - En conséquence de ce qui précède, le choix de BNP Paribas Funds Europe Equity comme Compartiment absorbant est lié i) aux similitudes entre les deux compartiments, ii) au fait qu'après la fusion, les actifs combinés atteindront une taille optimale pour ce type de stratégie dans le meilleur intérêt des actionnaires et iii) à la prévision potentielle des performances au profit des actionnaires fusionnés (compte tenu que cette prévision ne soit pas garantie). 	
OCR : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » • « N » • « Privilege » • « I » • « X » 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,94 % • 2,69 % • 1,09 % • 0,76 % (y compris commission de gestion de 0,55 %) • 0,24 % (y compris autres commissions réelles de 0,225 %) 	à la date du présent document <ul style="list-style-type: none"> • 1,97 % • 2,72 % • 1,08 % • 0,96 % (y compris commission de gestion de 0,75 %) • 0,36 % (y compris autres commissions de 0,35 %)

Le Processus de gestion des risques (approche par les engagements), le SRRI (5), les Risques de marché spécifiques, la Devise comptable, le cycle de VNI et le Jour d'évaluation sont les mêmes pour les deux Compartiments.

6) Conséquences fiscales

Cette Fusion n'aura **pas de conséquence fiscale au Luxembourg** pour vous.

Conformément à la Directive européenne 2011/16, les autorités luxembourgeoises sont tenues de transmettre aux autorités fiscales de votre État de résidence le produit brut total résultant de l'échange d'actions dans le cadre de cette Fusion.

Nous vous recommandons de **contacter un conseiller professionnel ou votre autorité fiscale locale** pour tout **conseil fiscal ou toute information** supplémentaire sur les conséquences fiscales possibles liées à cette Fusion.

7) Droit de rachat des actions

Vos options :

- Si vous approuvez cette Fusion, **aucune action** n'est requise de votre part.
- Si vous êtes en désaccord avec la Fusion, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions jusqu'à l'heure limite d'acceptation des ordres, aux dates indiquées dans la colonne « Date du dernier ordre » du 1er tableau ci-dessus,
- Si vous avez des **questions**, veuillez contacter notre **Service clientèle (+ 352 26 46 31 21 / AMLU.ClientService@bnpparibas.com)**.

8) Autres informations

- Tous les frais liés à ces Fusions (dont les frais d'audit et de transaction) seront supportés par BNP Paribas Asset Management Luxembourg, la Société de gestion.
- La fusion sera validée par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, réviseur d'entreprises de la Société.
- Les rapports de fusion seront indiqués sur le site Internet suivant dès qu'ils seront connus : <https://www.bnpparibas-am.com/en/>.
- Les Rapports annuel et semestriel et les documents légaux de la Société, les DIC1 des Compartiments absorbé et absorbant ainsi que les rapports du Dépositaire et du Réviseur d'entreprises agréé au titre de cette opération sont disponibles auprès de la Société de gestion. Les DIC1 du Compartiment absorbant peuvent également être consultés sur le site Internet <https://www.bnpparibas-am.com>, où les actionnaires sont invités à en prendre connaissance.
- L'avis sera également communiqué à tout investisseur potentiel avant toute souscription.
- Veuillez consulter le Prospectus de la Société pour tout terme ou toute expression non définis dans cet avis.

Cordialement,

Les Conseils d'administration

(1) renommé **BNP Paribas Funds** 30 août 2019